

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Paradis

<https://www.cadre21.org/membres/9cb30df726d8979571bfb025>

Date d'obtention : 2021-11-27 02:22:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires

1. Parler avec l'auteur du signalement et à la victime en les rassurant, les soutenant
2. Remplir une grille d'évaluation de l'incident par personne, de manière individuelle
3. S'informer s'il y a d'autres témoins de la situation et les rencontrer individuellement. Recueillir les informations dans la grille d'évaluation de l'incident. S'assurer de la confidentialité
- 3.5. Évaluer, à l'aide des informations recueillies, si les activités sont malveillantes ou criminelles. Si la réponse est oui, contacter le service de police et confisquer le ou les téléphones cellulaires, si nous doutons du contenu. Mettre le ou les cellulaires dans l'enveloppe à cet effet, bien remplie.
4. Rencontrer l'instigateur pour obtenir sa version des faits, en gardant la confidentialité des témoins de la situation, afin de mieux comprendre la nature de ses gestes (impulsifs ou malveillants).

Étapes pour un acte impulsif

se référer aux politiques de l'école (règles et lignes directrices en place)

1. Rencontrer seul la personne qui a signalé la situation, le plus rapidement possible ainsi que toutes les personnes impliquées
2. Remplir la Grille d'évaluation de l'incident pour chaque personne
3. Vérifier s'il y a eu infraction aux règles de l'école ainsi qu'au Code criminel
4. Confisquer les appareils électroniques impliquées, si nous doutons du contenu
5. Communiquer avec le service de police
6. Communiquer avec les parents de tous les acteurs de la situation
7. Faire un signalement à la DPJ

Étapes pour un acte malveillant

1. Consulter le service de police
2. Déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents des jeunes impliqués
3. Faire un signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

1 : Même si les intentions ne sont ni malveillantes ni criminelles, nous devons faire appel au service de police afin de faire de la prévention auprès des acteurs et de garder des traces de cette situation. De plus, lorsque les acteurs ne collaborent pas avec les intervenants, nous devons faire appel au service de police.

2 : Le protocole permet aux élèves de l'école de se sentir en sécurité et en confiance. Cela permet aux élèves de se confier lors d'une situation de sextage. L'intervenant ne doit jamais consulter le contenu des téléphones cellulaires. L'école n'est pas mandataire du service de police. Même si les informations obtenues nous permettent de croire qu'il ne s'agit pas d'un acte malveillant ou criminel, nous devons rencontrer l'instigateur et contacter le service de police. Ainsi, s'il y a de nouvelles informations au sujet des différents acteurs, nous aurons des traces.

3. Lorsque l'intervenant n'a pas de preuve que les actes pourraient avoir des conséquences sur l'intégrité de la victime, le dénonciateur sera dirigé vers le service de police. De plus, lorsque nous faisons face à un acte malveillant, il est important de rencontrer tous les témoins et de remplir individuellement la grille d'évaluation de la situation afin d'obtenir leur version des faits. Lorsque tous les témoins sont rencontrés et que nous estimons qu'il s'agit d'un acte malveillant, rencontrer l'instigateur et confisquer son cellulaire, tout en attendant le policier. Il ne faut pas répondre aux questions des journalistes et diriger ceux-ci vers la personne chargée des communications pour notre école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate dans le protocole Sexto est de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Je trouve cela délicat puisque c'est un point décisif pour la suite des interventions. Je dois garder en tête l'importance de rencontrer tous les témoins, les acteurs, les victimes, les instigateurs afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation et d'avoir les versions des faits de toutes les personnes impliquées. Il est aussi important, peu importe l'origine de l'acte, que le service de police soit mis au courant de la situation.